

3.102 Conservation des écosystèmes de type méditerranéen

CONSIDÉRANT que les cinq régions du monde qui ont un climat de type méditerranéen caractérisé par des hivers doux et pluvieux et des étés chauds et secs sont extraordinairement riches en biodiversité et ne couvrent que 2,25 pour cent de la superficie émergée de la terre tout en contenant, par exemple, 20 pour cent de ses espèces de plantes vasculaires décrites ;

RECONNAISSANT que les milieux naturels de ces régions, que l'on trouve dans certaines parties de l'Australie, du Chili et de l'Afrique du Sud, dans la province floristique de Californie aux Etats-Unis et au Mexique, ainsi qu'à l'intérieur et autour du bassin méditerranéen, sont confrontés à de plus graves menaces immédiates par unité de surface que n'importe quelle autre région de la planète riche en espèces ;

NOTANT que l'urbanisation rampante est la principale menace pour la biodiversité de ces régions et une menace majeure pour la santé et le bien-être des populations qui y vivent ;

NOTANT EN OUTRE que ces régions ont en commun de nombreux problèmes relatifs à leur climat, notamment leur sensibilité aux changements climatiques et à la désertification, à la pollution de l'air, à la surexploitation des eaux souterraines, à la dégradation des ressources d'eau douce, à la pollution marine due au ruissellement des eaux urbaines, et aux incendies catastrophiques le long de la zone de contact entre la zone urbaine et les terres sauvages ;

RECONNAISSANT que dans ces régions, les politiques publiques et l'éducation concernent souvent des lieux qui ont des climats très différents et ne tiennent pas compte des limites de leurs systèmes naturels ;

SACHANT que la *Déclaration de Malibu sur les villes et la conservation dans les écosystèmes de type méditerranéen*, adoptée le 13 avril 2004 à l'issue d'un atelier qui était organisé à Malibu, Californie, par le Groupe d'étude sur les villes et la conservation de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, a demandé d'accorder une attention accrue à la conservation de ces régions ;

SACHANT que la *Déclaration de Malibu* a été adoptée le 30 avril 2004 par la Société internationale des écologistes méditerranéens, un organe scientifique qui s'intéresse aux cinq régions de type méditerranéen du monde, à sa 10e Conférence MEDECOS qui a eu lieu à Rhodes, Grèce ;

SACHANT enfin que la *Déclaration de Malibu* a été mentionnée dans la *Déclaration de Naples* adoptée le 22 juin 2004 par la réunion des membres méditerranéens de l'UICN qui a eu lieu à Naples, Italie ;

INQUIET de constater que l'importance des écosystèmes de type méditerranéen et les menaces pesant sur ces écosystèmes ne sont pas suffisamment reconnues par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la communauté de la conservation ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

1. APPELLE les responsables politiques, les gouvernements à tous les niveaux, les citoyens et le secteur privé :
 - a) à élargir et améliorer les réseaux d'aires protégées pour sauvegarder et restaurer les zones naturelles des régions de type méditerranéen face à l'expansion urbaine et aux changements climatiques ;
 - b) à donner aux résidents urbains des régions de type méditerranéen accès à la nature et à enseigner aux citoyens qui vivent dans ces régions les caractéristiques particulières

de leur environnement et les nombreux avantages qu'ils tirent des ressources naturelles ; et

- c) à promouvoir des villes « viables » dans ces régions et à adopter une approche globale de la prise de décision, reconnaissant l'interdépendance des villes et de leur environnement général.
2. **APPROUVE** le renforcement de la coopération internationale en matière de conservation des écosystèmes de type méditerranéen, y compris l'échange d'informations et d'expériences, la formation et l'élaboration de meilleures politiques et de meilleurs outils de gestion et d'éducation du public.
 3. **PRIE INSTAMMENT** les gouvernements et les organisations intergouvernementales concernées de proclamer une décennie d'action qui mettra l'accent sur ces écosystèmes et leur protection.

La Suède, État membre, s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons énoncées dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page x).